

Sécurité

Si nous adoptons cette motion, on aboutirait en quelque sorte à ce qu'il y ait, concernant les mêmes incidents, une commission royale d'enquête, présidée par le juge MacDonald, une enquête policière au Québec, une commission royale siégeant au Québec et un comité spécial de la Chambre des communes doté apparemment des mêmes pouvoirs. Cette situation est sérieuse ainsi que le sont d'ailleurs certaines des accusations et des allégations qui ont été formulées. Elles nous ont causé à tous beaucoup de soucis et préoccupent beaucoup maintenant tous nos concitoyens, tout comme elles préoccupent gravement le commissaire, les officiers et les membres de la GRC.

Il est certain que la meilleure façon de tirer ces accusations et ces allégations au clair, est par l'entremise de la tribune impartiale et non partisane que constitue une commission royale. C'est ce que nous avons décidé de faire et c'est précisément ce qui a lieu. En tant que gouvernement, nous entendons coopérer autant que possible avec la commission royale d'enquête contrairement à ce qu'a prétendu le chef de l'opposition. Cela a déjà été dit par le premier ministre et d'autres ministres à la Chambre, et que le député dise le contraire dans son discours d'aujourd'hui, ne fait que me convaincre encore davantage que le débat d'aujourd'hui ainsi que cette résolution ne sont qu'un moyen grossier et évident de manipuler l'opinion publique.

● (1732)

Si les députés de l'opposition ont réellement la considération et le respect qu'ils prétendent avoir à l'égard des agents et des membres de la GRC, il me semble que dans un système de jurisprudence où la règle de primauté du droit prévoit que le pire des criminels a le droit d'être entendu de façon juste et impartiale, il va sans dire que les membres de la GRC et des services de sécurité, qui ont rendu de bons services au pays, ont droit à une audience juste, complète, impartiale et non sectaire devant la commission royale d'enquête. Monsieur l'Orateur, c'est ce que nous avons prévu.

Au lieu de cela, on nous propose de constituer un comité permanent ou un comité spécial de la Chambre sous la direction d'un député de l'opposition, sans doute le député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek). Il a fait récemment un discours à la Chambre. A l'heure actuelle, un tel comité ne pourrait en aucune façon procéder à un examen juste et impartial des très graves questions en jeu.

Apparemment, le député de High Park-Humber Valley n'a pas été renié pas son chef, bien qu'il ait dit que l'Université Harvard était le berceau des intellectuels de gauche et que selon toute vraisemblance, l'Université de Montréal était devenue un bastion procastriste.

M. McKinnon: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Le ministre de la Justice (M. Basford) ne citait pas exactement les propos du député de High Park-Humber Valley (M. Jelinek), mais des extraits d'un texte que le député de High Park-Humber Valley a fait consigner au compte rendu, texte dont il n'est pas l'auteur.

[M. Basford.]

M. Basford: Monsieur l'Orateur, je suis ravi que le député ait invoqué le Règlement. C'est précisément ce que je voulais faire. Je ne peux que conclure que le député et certains de ses collègues n'ont d'autre intention que de faire consigner au hansard des absurdités.

M. Jarvis: Soyez sérieux.

M. Basford: Je cherche en ce moment un terme qu'il soit permis d'employer à la Chambre et qui décrive bien leurs intentions. Voilà un indice de ce qui se passerait au sein d'un comité spécial. Ces gens-là feraient inscrire au procès-verbal toutes sortes d'idioties. Puis, lorsqu'on les met au défi de prouver ce qu'ils avancent, ils tentent de faire croire qu'il n'ont jamais rien dit de tel et essaient de changer de sujet.

Des voix: Bravo!

M. Basford: En mai et juin derniers, des députés de l'opposition ont demandé pendant plusieurs semaines qu'on charge une commission royale d'enquêter sur cette affaire. Le gouvernement a établi cette commission à la demande du commissaire de la GRC. Elle a des retombées sur les députés d'en face qui à présent cherchent le moyen de se sortir de l'ornière politique où ils se sont enfoncés.

Des voix: Bravo!

M. Basford: De ce côté-ci de la Chambre, nous n'avons pas l'intention de les aider et c'est évident que nous voterons contre cette motion qui n'est qu'un moyen grossier et cousu de fil blanc de manipuler l'opinion publique.

La vraie raison derrière cela nous est donnée dans l'intervention du très honorable député de Prince-Albert qui a commencé à parler de campagne électorale. On le voit bien, les députés d'en face veulent que le comité soit formé avant les élections, afin de profiter des audiences, qu'ils pourront truffier d'insinuations politiques tendancieuses. Ils veulent mettre les choses en branle, avant les prochaines élections et c'est là leur objectif. Peu leur importe la responsabilité ministérielle, peu leur importe le contrôle civil des forces de sécurité, question qu'examine à présent la commission royale. Au moyen de ce comité, ils essaient de mettre leurs affaires en ordre pour les prochaines élections, et sans délai. C'est là leur objectif, et nous ne nous y prêterons pas.

Des voix: Bravo!

M. Fraser: Monsieur l'Orateur . . .

L'Orateur suppléant (M. Turner): A l'ordre. Je regrette d'informer le député de Vancouver Sud (M. Fraser) que le temps alloué au ministre de la Justice (M. Basford) est écoulé.

M. Elmer M. MacKay (Central Nova): Monsieur l'Orateur, prenant la parole à la suite du ministre de la Justice dans cet important débat, je voudrais, au cours de mon intervention, aborder un certain nombre de questions d'ordre historique et peut-être même constitutionnel ayant trait à l'évolution des services de sécurité et de la GRC dans notre pays.